

Attestation 6 % TVA

N° CITERNE :

Attestation relative à l'application du taux réduit de TVA de 6 % en ce qui concerne les travaux immobiliers se rapportant à des habitations privées en vertu des dispositions de l'A.R. n° 20 du 20 juillet 1970, tel que modifié par l'A.R. du 4 juillet 2011, fixant les taux de TVA et selon les mesures de transition adoptées par le conseil des Ministres le 27/11/2015.

Le (la) soussigné(e)

Habitant

DÉCLARE :

1. que les travaux immobiliers effectués qui ont pour objet la transformation, la rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, la restauration ou l'entretien, à l'exclusion du nettoyage, se rapportent à **(1)**
 - une habitation privée
 - la totalité d'un bien immobilier
 - la partie privée d'un bien immobilier à usage mixte.
2. qu'il est le consommateur final (propriétaire, locataire, fruitier) **(1)**
3. que le bâtiment en question est situé à (adresse)

4. que le bâtiment en question sera effectivement utilisé, soit exclusivement, soit principalement comme logement privé après l'exécution des travaux décrits ci-dessus.
5. que le bâtiment en question a été occupé depuis plus de dix ans à partir du moment où la TVA est devenue exigible.

Fait le à

.....

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"

(1) Biffer ce qui n'est pas approprié et nous retourner cette lettre avant le 16/02/2024